

ADOPTION DE LA POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

ATTENDU QUE les situations de violence sont trop fréquentes dans le milieu municipal.

ATTENDU QUE l'ADMQ a initié une démarche d'adoption d'une politique, laquelle est lu à cette session et sera remise aux employés municipaux;

ATTENDU QUE cette politique est basée sur les principales valeurs de la Municipalité en matière de santé et sécurité au travail, soit :

- la promotion de la dignité de la personne;
- la protection de l'intégrité physique et psychologique des employés municipaux;
- le respect envers les employés municipaux et les différentes personnes appelées à œuvrer auprès de la Municipalité;
- la sécurité des employés municipaux.

ATTENDU QUE la Municipalité accorde une priorité à la prévention de la violence en milieu de travail de façon à préserver et à maintenir la dignité et l'intégrité des employés;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que la santé et la sécurité des employés en milieu de travail est une responsabilité qui interpelle au premier chef les élus, sans négliger par ailleurs l'apport des employés à ce sujet;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît que la réciprocité de rapports empreints de civilité entre les citoyens, les élus et les employés est une assurance raisonnable de respect des employés et est garante de la mise en place d'un milieu de travail sain, sécurisé et exempt de violence;

ATTENDU QUE la Municipalité estime que la prévention en milieu de travail passe principalement par la capacité des personnes à reconnaître et à désigner certains comportements comme des comportements problématiques, lesquels peuvent mener ultimement à de la violence;

ATTENDU QUE la Politique vise à :

- informer et sensibiliser les personnes à la violence en milieu de travail sous toutes ses formes;
- prévenir cette violence et la faire cesser, le cas échéant;
- proposer l'aide requise lorsque des cas de violence se manifestent;
- corriger toute situation de violence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Bossé, appuyée par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! adopte la Politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous et s'engage à fournir à ses employés un milieu de travail où chacun est respecté. Personne ne doit tolérer la violence au travail à quelque moment et pour quelque raison que ce soit. Nul n'a le droit d'exercer de la violence à l'égard de quiconque, au travail ou dans quelque situation reliée à l'emploi. Quelle que soit sa forme, la violence au travail est inacceptable et elle ne sera jamais tolérée par la Municipalité.